



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 décembre 2025

Publié le : 15/12/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°33 incluse), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°8), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°47), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°23), M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°31), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°23), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°13), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n°3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Claudine CAULET

**Etaient absents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à Mme Valérie HALLER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Hasni ALEM, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°34), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°46 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°30 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY

**OBJET :** 19 - Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution de plusieurs aides

Délibération n° 008141

## Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution de plusieurs aides

**Rapporteur :** Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	20/11/2025	Favorable unanime

**Résumé :**

Dans le cadre de l'OPAH RU 2020 – 2025, un règlement d'aide a été adopté, puis modifié en date du 29 février 2024. Suite à la fin de l'OPAH RU, en août 2025, la ville de Besançon a adopté un règlement d'aide, sur fonds propres, en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville. Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 24 août 2025.

Dans ce rapport, quatre dossiers sont proposés. En fonction des dates de dépôt des dossiers, ces derniers sont régis par un des deux règlements exposés ci-dessus.

Au total, dans ce rapport, il est proposé d'attribuer une subvention de la Ville de Besançon à trois propriétaires et à une copropriété de 31 logements, dont le projet, suffisamment abouti, répond aux attentes en matière de modernisation de l'habitat.

Depuis 2018, la ville de Besançon est lauréate du programme national Action Cœur de Ville. Dans ce cadre, la collectivité a mis en place différentes actions afin de redynamiser le centre-ville.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU), a été mise en place pour une durée de 5 ans (août 2020 - août 2025) dans une partie du centre-ville de Besançon.

Plusieurs mois avant la fin de l'OPAH RU, il a été constaté un nombre important de demandes d'aide auprès de la ville de Besançon. Ainsi, afin de garantir la continuité de l'action publique, la ville de Besançon a adopté un règlement d'attribution des aides sur fonds propres. Ce règlement a été adopté lors de la séance du 19 juin 2025 et est entré en vigueur le 24 août 2025. Il précise les conditions d'octroi et les modalités administratives de versement des aides.

Dans le présent rapport, les dossiers 52, 53 et 54 sont concernés par le nouveau règlement adopté par le conseil municipal le 19 juin 2025. En effet, ces trois dossiers ont été déposés après l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement le 24 août 2025.

Le dossier 51 est soumis au règlement adopté par le conseil municipal le 29 février 2024 car le dossier a été déposé avant le 24 août 2025.

**Validation d'attributions d'aides financières :**

Suite à l'instruction des dossiers n°51, n°52, n°53 et n°54 et conformément aux règlements d'attribution des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, il est proposé de valider les attributions des subventions incitatives à des projets, pour un montant total de 36 000 €.

<b>Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville (OPAH-RU)</b>				
<b>Numéro de dossier</b>	<b>N° aide</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Nombre de projets éligibles</b>	<b>Total prévisionnel</b>
51	4	Ravalement de façades visibles depuis le domaine public dans le bas de la rue de Belfort	6	18 000 €
	4 bis	BONUS : Ravalement de façades visibles depuis le domaine public dans le bas de la rue de Belfort	6	12 000 €
52	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €

<b>Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville (OPAH-RU)</b>				
<b>Numéro de dossier</b>	<b>N° aide</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Nombre de projets éligibles</b>	<b>Total prévisionnel</b>
53	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €
54	18	Aide travaux thermiques sur parties communes	1	2 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>36 000 €</b>

Pour le dossier 51, la subvention sera versée à l'achèvement des travaux, après :

- présentation des factures acquittées
- et soit :
  - visite par l'équipe de suivi de l'OPAH RU 2020 – 2025 permettant la signature du document intitulé « Prime aide ville Besançon »
  - ou délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité

Pour les dossiers 52, 53 et 54, la subvention sera versée à l'achèvement des travaux, après :

- présentation des factures acquittées
- et délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 204.515.20422.0020008.10012.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 36 000 €.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Claudine CAULET  
Adjointe

Anne VIGNOT